

Le CETA entrera en vigueur avant même sa ratification

L'application « provisoire » du traité commercial est fixée au 21 septembre

BRUXELLES - bureau européen

Est-ce une nouvelle étape délicate sur le chemin déjà semé d'embûches du CETA, ce fameux accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada? Samedi 8 juillet, depuis le G20 à Hambourg (Allemagne), Jean-Claude Juncker, le président de la Commission européenne, et Justin Trudeau, le premier ministre canadien, ont annoncé la date de l'application « provisoire » du traité commercial: ce devrait être le 21 septembre.

L'application « provisoire » signifie que le CETA va entrer en vigueur avant même d'avoir été ratifié par l'ensemble des 38 Parlements nationaux européens et régionaux (pour l'instant, seuls quatre Parlements ont ratifié le traité: le Danemark, la Croatie, l'Espagne et la Lettonie). Cette procédure, permise par le droit international, a été validée par les Etats membres à l'automne 2016.

Elle est appliquée assez systématiquement par Bruxelles dans des dizaines d'accords (traités commerciaux, d'association, etc.) afin qu'ils produisent leurs éventuels bénéfices le plus vite possible, sachant qu'obtenir une

ratification intégrale dans les vingt-huit pays membres de l'Union prend des années.

Elle était ardemment souhaitée par M. Trudeau, qui l'avait déjà réclamée fin mai lors du G7 de Taormine (Italie), mais des détails restaient à régler avec Bruxelles (notamment la répartition, dans le quota alloué à l'Europe, des différents fromages promis à l'export vers le Canada). Le 21 septembre, ce sont l'essentiel des droits de douane des exportations européennes et canadiennes qui devraient disparaître. En revanche, le mécanisme – très contesté – de cour d'arbitrage destiné à trancher les différends entre les Etats et les multinationales ne devrait pas s'appliquer immédiatement.

Les applications « provisoires » n'ont jusqu'à présent jamais posé problème, mais qu'en est-il maintenant que les traités de libre-échange sont contestés par une partie de la société civile, en France, en Allemagne, en Autriche ou en Belgique? Celle du CETA pourrait être particulièrement discutée dans l'Hexagone alors que le gouvernement Philippe a annoncé, le 6 juillet, pour faire suite à une promesse de campagne du président Macron, la mise en place d'une « commission

d'évaluation de l'impact du CETA ».

Evaluer « l'impact attendu »

Présidée par l'économiste Katheline Schubert, cette commission est censée évaluer « l'impact attendu des différentes dispositions du CETA sur l'environnement et la santé ». Le gouvernement attend un rapport « au plus tard » le 7 septembre, manifestement conscient du calendrier européen, la question ayant été discutée en amont par les autorités françaises avec Bruxelles. Mais comment réagira Paris si, par extraordinaire, la « commission CETA » rend un avis négatif à quelques jours d'une application provisoire pourtant validée par la France?

En visite dans la capitale française, lundi 10 juillet, pour rencontrer les membres du nouveau gouvernement, la commissaire européenne au commerce, Cecilia Malmström, a joué la sérénité face à ce nouveau rebondissement. « Cela ne m'inquiète pas, ce n'est pas dramatique », a affirmé la Suédoise lors d'une rencontre avec des journalistes. *Il en ressortira même peut-être des suggestions que l'on pourra prendre en compte pour de futurs accords.* ■

CÉCILE DUCOURTIEUX